

mis en ligne le 12 octobre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13092 DU 11 OCTOBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX

10 avenue de la plage

Du 16 au 20 octobre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par SBRL-155 rue J-B-SAY-56850 CAUDAN
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion et sa remorque, il importe de modifier le stationnement Avenue de la plage

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 16 octobre à 8h00 jusqu'au 20 octobre 2023 19h00, il importe de condamner le stationnement sur 3 emplacements à hauteur du n° 10 avenue de la plage pour permettre le stationnement d'un camion et de sa remorque, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

